



Déclaration au CDEN du mardi 6 mai 2014

Les conditions de vie de la grande majorité des citoyens se dégradent faisant de l'emploi, du pouvoir d'achat, des services publics et de la protection sociale des préoccupations essentielles. Le gouvernement s'enfoncé dans une logique économique et sociale libérale et mène une politique de réduction du « coût du travail » qui se fait au détriment des acquis sociaux et de la protection sociale, boucliers contre les inégalités et ce, sans relancer l'emploi. Cette politique engendre de surcroît une désespérance sociale et des replis sur soi qui font le lit des idées d'extrême droite.

Le Pacte de responsabilité, initié par le gouvernement, qui entraîne 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales patronales et donc une nouvelle diminution des dépenses publiques, est inacceptable. De plus, 50 milliards au total de baisse des dépenses publiques sont programmées sur les trois prochaines années aggravant ainsi les politiques d'austérité.

Les retraités comme les actifs sont touchés par ces politiques. L'absence de revalorisation des pensions au 1^{er} avril et la fiscalisation de la majoration pour 3 enfants vont se traduire par des nouvelles pertes de pouvoir d'achat.

La Fonction Publique comme les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité, à la compétitivité et à l'attractivité de notre pays. Plus que jamais ils doivent être soutenus et développés. La reconnaissance du travail des agents de la fonction publique dans le discours du premier ministre doit se traduire dès maintenant par la revalorisation de leurs métiers, elle ne peut plus attendre.

La poursuite du gel du point d'indice, l'augmentation des cotisations, les annonces de réduction des dépenses publiques, l'atteinte aux protections sociales et les perspectives restreintes de négociations salariales ne sont pas acceptables. À cet égard, le gel de l'avancement des fonctionnaires, annoncé, aussitôt démenti mais quand même sur la table comme une piste possible, serait un véritable casus belli.

Dans l'Éducation, alors que la priorité à la jeunesse a été affirmée et réaffirmée par le Président de la République, alors que la Loi de refondation de l'École avait gravé dans le marbre la création de 60 000 postes sur la durée du quinquennat, cette annonce de réduction drastique des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards peut nous faire craindre le pire sur ces engagements que nous estimons pourtant indispensables voire essentiels pour l'avenir de notre pays. Ce point est d'autant plus crucial que les moyens en emplois supplémentaires programmés pour la prochaine rentrée sont insuffisants pour absorber la seule hausse démographique.

Par ailleurs, l'annonce de 10 milliards d'économie sur le dos des collectivités territoriales fait craindre un moindre engagement de celles-ci dans leurs actions volontaires en direction de l'école, un investissement moindre sur les collèges, une aide diminuée aux associations dont les associations sportives des collèves.

L'amélioration qualitative attendue est, dans les départements, souvent inexistante et entre en concurrence avec les ouvertures de classes dont les effectifs continuent d'augmenter. Pour faire réussir tous les élèves, des mesures concrètes telles que l'allègement du nombre d'élèves par classe, des remplacements assurés par des personnels titulaires, des RASED renforcés, une éducation prioritaire refondée, des décharges de direction à la hauteur des besoins, une formation initiale et continue améliorée, un dispositif « plus de maîtres que de classes » réellement installé et abondé en moyens, une scolarisation des moins de 3 ans élargie voire généralisée, une autre réforme des rythmes, l'abandon de la réforme de la voie professionnelle, une autre réforme des lycées, une réflexion sur le collège et sur les liaisons avec le premier degré et le lycée,... sont que plus que jamais indispensables et nécessitent un réel engagement budgétaire.

Concernant le projet de décret visant à assouplir les conditions de mise en œuvre des rythmes scolaires à la prochaine rentrée, la FSU estime qu'il ne répond en rien aux questions soulevées, notamment celles du creusement des inégalités territoriales, de l'emprise des élus sur l'école, de la qualité des PEDT, de la pérennisation des financements, de la non obligation faite au privé,... C'est pourquoi la FSU a voté contre au CSE et au CTM et maintient ses exigences de non généralisation de la réforme à la rentrée, de suspension de sa mise en œuvre et de réécriture du décret.

Concernant les projets de carte scolaire dans le premier comme dans le second degré, dans notre département où la situation socio-économique se dégrade de jour en jour, où la population connaît de grosses difficultés, où le taux de PCS défavorisées ne cesse d'augmenter, où rien ne semble pouvoir enrayer le flux migratoire que nous subissons depuis plusieurs années, les plus favorisés et les jeunes quittant, par choix ou par obligation, le territoire..., au prétexte d'un « rééquilibrage national » et appliquant brutalement la règle comptable des « effectifs repères » et autres « objectifs d'encadrement » (28 élèves en maternelle et 25 en élémentaire dans les écoles hors éducation prioritaire, 25 et 23 dans celles de l'éducation prioritaire, 28 et 29 dans les collèges hors EP, 25 dans ceux de l'EP, 36 dans les lycées...), Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims et Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale s'appêtent à supprimer encore 44 postes d'enseignants (20 dans le premier degré, 24 dans le second), fermer 35 classes dans les écoles (selon le projet actuel), rayer de la carte 2 sites de collèges ruraux... La volonté de refondation de l'école est, dans notre département, fortement démentie par la politique éducative conduite localement et les moyens accordés pour la mener.

Pour toutes ces raisons, pour dénoncer vigoureusement toutes ces mesures qui vont encore dégrader les conditions d'étude et d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants, après deux votes unanimes « contre » au CTA de janvier, après les boycotts et les votes également unanimement « contre » au CTSD 2nd degré du mardi 11 mars et au CTSD de la carte scolaire 1^{er} degré du mardi 8 avril, après le boycott du CDEN du jeudi 17 avril..., les représentants FSU des personnels demandent donc solennellement à Monsieur le Préfet de bien vouloir faire entendre à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale (déjà sensibilisé à la situation du département des Ardennes à l'occasion d'une visite il y a quelques mois...) la voix des familles, des élèves, des enseignants, de la population en général qui souhaitent qu'une attention particulière soit accordée à ceux qui en ont le plus besoin, qu'un tout autre projet de préparation de rentrée 2014 soit mis en œuvre dans le département des Ardennes, favorisant réellement la réussite de tous.